

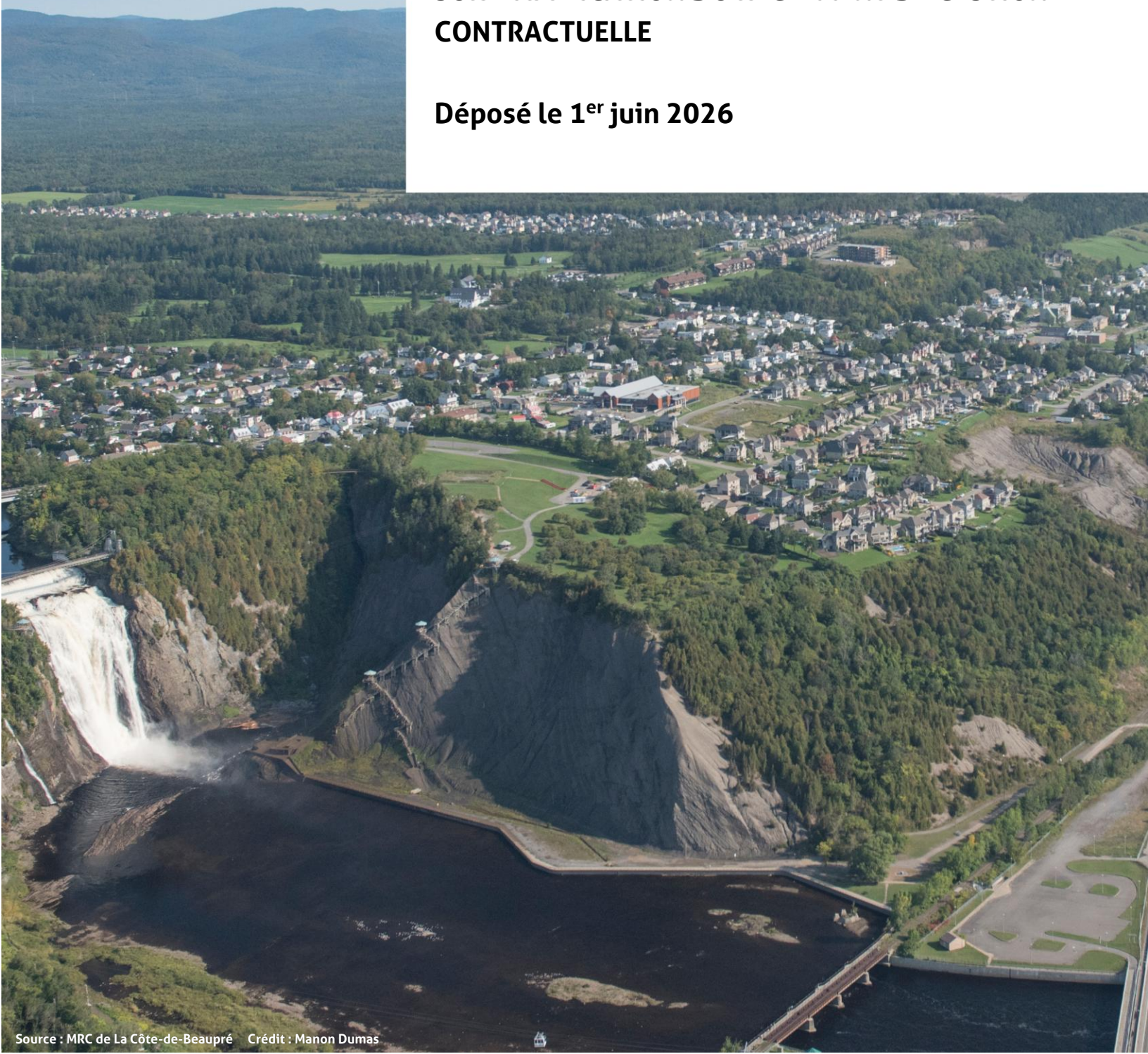


Boischatel
De nature exceptionnelle

RAPPORT ANNUEL 2025

**SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION
CONTRACTUELLE**

Déposé le 1^{er} juin 2026



1. PRÉAMBULE

Le présent « *Rapport annuel 2025 sur l'application du règlement de gestion contractuelle* » est déposé conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*.

La Municipalité de Boischatel a l'obligation, chaque année, de présenter un rapport concernant l'application du règlement de gestion contractuelle et d'en déposer une copie lors d'une séance du conseil municipal.

2. OBJET

Ce rapport vise à renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle à la Municipalité de Boischatel, en informant les citoyennes et citoyens sur l'application des mesures prévues à son Règlement de gestion contractuelle.

3. PÉRIODE VISÉE

La période visée par le présent rapport est du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

4. LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le présent rapport fait état de l'application du règlement de gestion contractuelle adopté par la Municipalité conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal*.

Il s'agit du *Règlement numéro 2019-1084* qui est en vigueur depuis son adoption le 9 septembre 2019. Ce règlement a été amendé le 12 novembre 2024 par le *Règlement numéro 2024-1195*, lequel modifie l'article 10.1 portant sur l'achat local, afin d'assurer sa conformité au *Code municipal*.

De manière générale, l'objet du règlement est de mettre en place des règles de gestion contractuelles qui portent sur les sept (7) catégories de mesures qui sont exigées par l'article 938.1.2 du *Code municipal*;

- Des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- Des mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes adopté en vertu de cette loi;
- Des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- Des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;
- Des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumission et de la gestion du contrat qui en résulte;
- Des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;
- Des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel.

Une analyse du règlement et de son application durant la période visée permet de conclure que les mesures prévues sont adéquatement mises en œuvre.

Conformément à la Loi, le Règlement de gestion contractuelle était publié sur le site Internet de la Municipalité. Ce dernier a été remplacé le 4 mai 2026 par le [Règlement numéro 2026-1231](#). Il est possible d'obtenir une copie du Règlement numéro en formulant une demande à l'adresse suivante : greffe@boischatel.net

5. LES MODES DE SOLLICITATION

La Municipalité respecte les règles de passation des contrats prévues dans les lois qui la régissent, dont le *Code municipal* :

De façon plus particulière, l'administration municipale :

- a) Doit procéder par appel d'offres public ou sur invitation lorsque la loi ou un règlement adopté en vertu d'une loi impose un tel appel d'offres ;
- b) Doit procéder par appel d'offres qui comporte un système de pondération et d'évaluation des offres dans tous les cas où un tel type d'appel d'offres est imposé par la loi ou par un règlement adopté en vertu de la loi ;

Peut procéder à l'octroi d'un contrat de gré à gré dans les cas où la loi ou son règlement de gestion contractuelle lui permet de le faire ou pour les contrats qui, par leur nature, ne sont assujettis à aucun processus d'appel d'offres.

Rien dans son règlement de gestion contractuelle ne peut avoir pour effet de limiter la possibilité pour la Municipalité d'utiliser facultativement tout mode de mise en concurrence pour l'attribution d'un contrat, que ce soit par appel d'offres ou par une demande de prix, même si elle peut légalement procéder de gré à gré.

Lorsque que l'administration de la Municipalité procède à une demande de prix dans les cas permis, une telle demande ne constitue ni un appel d'offres, ni une invitation à soumissionner. Une demande de prix n'oblige aucunement la Municipalité à contracter avec le ou les fournisseurs ayant répondu à une telle demande, ni à contracter avec celui ayant soumis le prix le plus bas.

Sous réserve de l'article 10 de son règlement de gestion contractuelle, tout contrat visé par l'article 935 du *Code municipal*, comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de cette disposition, peut être conclu de gré à gré par la Municipalité.

Malgré ce qui précède, la Municipalité peut choisir de procéder à une demande de soumissions publique ou sur invitation, selon son choix et peu importe le montant de la dépense.

Pour déterminer le mode de sollicitation à utiliser, la Municipalité tient compte notamment de l'estimation de la dépense du contrat qu'elle désire octroyer ainsi que des dispositions législatives et réglementaires à cet égard.

La Municipalité favorise la rotation parmi les fournisseurs potentiels, à l'égard des contrats qui peuvent être passés de gré à gré et applique, si possible et à moins de circonstances particulières, les mesures visant à permettre ladite rotation.

6. LISTES DES CONTRATS OCTROYÉS

La Municipalité de Boischatel publie sur Internet la liste des contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$.

Conformément à la Loi, cette liste est publiée sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) approuvé par le gouvernement du Québec, qui peut être consulté à l'adresse suivante : <https://seao.gouv.qc.ca/contrats-par-organisation>

6.1 Sommaire des contrats publiés sur SEAO

Le tableau en annexe présente un sommaire des contrats comportant des dépenses de plus de 25 000 \$ octroyés par la Municipalité de Boischatel et publiés sur SEAO.

Également, en vertu de l'article 961.4 du *Code municipal*, la Municipalité publie sur son site Internet, au plus tard le 31 mars de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ octroyés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comportent une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Vous pouvez consulter cette liste sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante :

<https://www.boischatel.ca/ma-ville/administration/informations-financieres>

7. LISTES DES CONTRATS PUBLICS ANNULÉS

Au cours de la période visée, un contrat de gré à gré et trois appels d'offres publics ont été annulés :

- LOI-2025-11 – Transport camp de jour 2025;
- TP-2025-15 – Acquisition d'une pelle hydraulique sur pneus et équipements;
- TP-2025-16 – Acquisition d'un camion 10 roues avec benne basculante;
- TP-2025-17 – Déplacement et réinstallation d'un bâtiment unifamilial.

8. RECOMMANDATION DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Durant la période visée, la Municipalité de Boischatel n'a reçu aucune recommandation de la part de l'autorité des marchés publics (AMP) pour des contrats publics.

9. PLAINTES

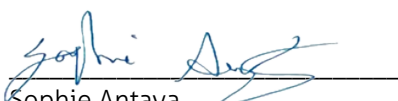
Durant la période visée, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, la Municipalité de Boischatel n'a reçu aucune plainte formelle relativement à l'octroi ou à l'exécution de contrats.

10. CONCLUSION

De manière à suivre l'évolution du cadre juridique et normatif en matière de gestion contractuelle, la Municipalité de Boischatel met continuellement à jour ses mécanismes de gestion, en conformité avec les normes juridiques et comptables en vigueur. Cette démarche vise à offrir des services efficaces aux citoyen(ne)s tout en respectant les principes de transparence et d'équité applicables à tout organisme public.

Sous la supervision de la direction générale, le personnel municipal fait preuve de rigueur et de constance durant tout le processus contractuel. La Municipalité met tout en œuvre pour s'assurer que la réalisation des projets soit faite dans une perspective de saine gestion des fonds publics, conformément à son règlement sur la gestion contractuelle.

Rapport déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} juin 2026.



Sophie Antaya
Directrice générale et trésorière

Tableau récapitulatif des contrats 2025				
Numéro	Titre	Types	Fournisseurs	Montant
TP-2025-01	Entretien des aménagements paysagers	Gré à gré	Pierre Verret	55 199, 50 \$
INC-2025-02	Acquisition d'habits de combat pour les incendies	Gré à gré	L'Arsenal inc.	42 861, 53 \$
LOI-2025-03	Aménagement du Parc de Charleville	Gré à gré	CIVILEX inc.	131218, 67\$
LOI-2025-04	Fourniture et installation de modules de jeux au Parc de Charleville	Gré à gré	Jambette inc.	112 890, 20 \$
TP-2025-06	Acquisition d'un camion pick-up	Gré à gré	Lévis Ford	61 845,05 \$
TP-2025-07	Aquisition d'une tondeuse frontale et équipements	Gré à gré	Kanatrac Québec	71 486,86 \$
TP-2025-08	Travaux de fauchage 2025	Gré à gré	Drouin et fils entretien paysager inc.	19 838, 25 \$
TP-2025-09	Installation d'aérothermes à l'entrepôt municipal	Gré à gré	Pyrogaz Québec inc.	34 435,01 \$
INC-2025-10	Acquisition d'un camion pick-up	Gré à gré	Theetge Chevrolet	67 285,09 \$
LOI-2025-11	Transport camp de jour 2025	Gré à gré	Annulé	
TP-2025-12	Réfection de pavage 2025	Public	Pavage F & F inc.	275 238,08 \$
TP-2025-13	Pavage de sites (garage municipal et entrepôt)	Public	Pavage F & F inc.	182 538,91 \$
LOI-2025-14	Panneaux signalétiques Domaine du boisé	Gré à gré	Signalisation Kalitec inc.	26 805, 88 \$
TP-2025-15	Acquisition d'une pele hydraulique sur pneus et équipements	Public	Annulé	
TP-2025-16	Acquisition d'un camion 10 roues avec benne basculante	Public	Annulé	
TP-2025-17	Déplacement et réinstallation d'un bâtiment unifamilial	Public	Annulé	
LOI-2025-18	Acquisition de cardio-vélos	Gré à gré	Body Gym Equipements inc.	31 618,13 \$
TP-2025-19	Communication radio	Gré à gré	CTM (Centre de Téléphone Mobile)	18 515, 52 \$
TP-2025-20	Location de camions pour le transport de neige	Gré à gré	Les entreprises identifiées : SH Machinerie inc., Déneigement Daniel Lachance inc., Les entreprises Gosselin & Tremblay, Excavation M. Bérubé inc., Les Jardins d'Antoine inc.	80 482, 50 \$
TP-2025-21	Rangement nouveau garage municipal	Gré à gré	Richard & Cie	122 299,75 \$
TP-2025-22	Étude géotechnique et de caractérisation environnementale phase I et II – Réfection rue Bourbeau	Gré à gré	Englobe Corp	46 167, 93 \$
URB-2025-23	Relocalisation de l'entrée principale - Maison Vézina	Gré à gré	Claude Gariépy et fils inc.	22 330, 95 \$
ADM-2025-24	Acquisition d'équipements informatiques	Gré à gré	Services Info-Comm	49 818, 67 \$
TP-2025-25	Lignage de chaussée 2025	Gré à gré	Gonet B.G. inc.	33 063, 34 \$
TP-2025-26	Services professionnels en électromécanique - Poste de pompage des Rochers Sud	Gré à gré	Génécor experts-conseils inc.	43 690, 50\$
TP-2025-27	Mobilier de bureau - Garage municipal	Gré à gré	Ameublement de bureau La Capitale inc.	62 099, 73 \$
URB-2025-28	Journée de l'arbre 2025	Gré à gré	Pépinière Saint-Nicolas inc.	38 358, 70 \$
INC-2025-29	Réfection de plancher de la caserne	Gré à gré	Polysurface inc.	41 087, 47 \$
LOI-2025-30	Réfection des compresseurs à l'aréna	Gré à gré	Trane Canada ULC	140 269, 50 \$
TP-2025-31	Acquisition d'un camion chassis 10 roues	Public	Camion GLOBOCAM	262 143,00 \$
TP-2025-32	Déplacement et réinstallation d'un bâtiment unifamilial	Public	Deltec Constrtuction 2022 inc.	336 565,29 \$
TP-2025-33	Services professionnels pour des travaux dans le cadre du PIIRL	Gré à gré	ARPO Groupe-Conseil inc.	59 815,74 \$
TP-2025-34	Fourniture de pavage en vrac	Gré à gré	Entreprises identifiées : Eurovia, UCP et Asphalte Lagacée Ltée	45 990,00 \$
TP-2025-35	Fourniture de matériaux granulaires et disposition de rebuts de pavage (Réfection de pavage 2025)	Gré à gré	Carrières Québec inc.	59 010,34 \$
LOI-2025-36	Acquisition d'un véhicule	Gré à gré	Le Groupe J.D.	57 502,45 \$
TP-2025-37	Acquisition d'une benne basculante	Gré à gré	Service d'équipement GD inc.	77 412,67 \$
LOI-2025-38	Transport camp de jour 2025	Gré à gré	Transco	45 990,00 \$
ADM-2025-39	Services de surveillance	Gré à gré	Trudel Services de sécurité inc.	34 492, 50 \$
ADM-2025-40	Services professionnels – Renouvellement convention collective	Gré à gré	Union des municipalités du Québec (UMQ)	taux horaire
ADM-2025-41	Service d'impression	Gré à gré	Impressions Leclerc inc.	57487, 50 \$
TP-2025-42	Étude géotechnique et de caractérisation environnementale– PAVL 2025	Gré à gré	Groupe GEOS	64 615, 95 \$
TP-2025-43	Réparation transmission camion arrosoir	Gré à gré	Desharnais Transmissions	23 671,28 \$
TP-2025-44	Fourniture et livraison d'huiles	Gré à gré	Les huiles Desroches inc.	25 719,19 \$
UTE-2025-45	Achat de produits chimiques - Traitement des eaux	Gré à gré	Brenntag Canada inc.	35 324, 92 \$
TP-2025-46	Fourniture, livraison et traitement des conteneurs 2026	Public	Récupération Delisle inc.	119 901,68 \$
URB-2025-47	Vidanges fosses septiques 2026	Gré à gré	Sani-Orléans inc.	56 860,89 \$
TP-2025-48	Collecte et transport des encombrants 2026	Gré à gré	GFL Environmental inc.	63 236,25 \$
TP-2025-49	Fourniture et livraison de propane 2026	Gré à gré	Capital propane inc.	48 872,04 \$
				2 129 437,71 \$